

FCC AND IC INFORMATION

This device complies with Part 15 of the FCC rules and Industry Canada's license-exempt Radio Standards Specifications. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesirable operation.

Note: This device has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This device generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this device does cause harmful interference, which can be determined by turning the device off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

Reorient or relocate the receiving antenna.

Increase the separation distance between the two interfering devices.

Consult 3M Technical Service.

CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B)

WARRANTY AND LIMITATION OF LIABILITY

WARRANTY: In the event any 3M Personal Safety Division product is found to be defective in material, workmanship, or not in conformity with any express warranty for a specific purpose, 3M's only obligation and your exclusive remedy shall be at 3M's option, to repair, replace or refund the purchase price of such parts or products upon timely notification of the issue by you and substantiation that the product has been stored, maintained and used in accordance with 3M's written instructions. EXCEPT WHERE PROHIBITED BY LAW, THIS WARRANTY IS EXCLUSIVE AND IS IN LIEU OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR OTHER WARRANTY OF QUALITY, OR THOSE ARISING FROM A COURSE OF DEALING, CUSTOM OR USAGE OF TRADE, EXCEPT OF TITLE AND AGAINST PATENT INFRINGEMENT. 3M has no obligation under this warranty with respect to any product that has failed due to inadequate or improper storage, handling, or maintenance; failure to follow product instructions; or alteration or damage to the product caused by accident, neglect, or misuse.

LIMITATION OF LIABILITY: EXCEPT WHERE PROHIBITED BY LAW, IN NO EVENT SHALL 3M BE LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL LOSS OR DAMAGES (INCLUDING LOST PROFITS) ARISING FROM THIS PRODUCT, REGARDLESS OF THE LEGAL THEORY ASSERTED. THE REMEDIES SET FORTH HEREIN ARE EXCLUSIVE.

NO MODIFICATION: Modifications to this device shall not be made without the written consent of 3M Company. Unauthorized modifications may void the warranty and the user's authority to operate the device.

Battery Disposal

Many rechargeable batteries are required to be recycled by local, state/province, and national laws. To properly recycle/dispose of the battery or battery pack, always follow local solid waste disposal regulations. Additionally in the United States and Canada, 3M Company is partnering with Call2Recycle (RBRC) to provide recycling service to you to help ensure that the rechargeable batteries within our products are recycled properly. To assist you in using this service call the Call2Recycle battery recycling information help line at 1-800-8-BATTERY (1-800-822-8837) or consult Call2Recycle's battery recycling guidance online at www.call2recycle.org.



INFORMATIONS FCC ET IC

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC et au cahier des charges des normes radioélectriques exemptes de licence d'Industrie Canada. Son utilisation est subordonnée aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit générer aucune interférence nuisible et (2) doit supporter toute interférence reçue, y compris celles susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable.

Remarque : Cet appareil a été testé et jugé conforme aux limites établies pour un dispositif numérique de classe B, conformément à la Partie 15 des règlements de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles lorsque l'équipement est utilisé dans une installation résidentielle. Cet appareil génère, utilise et peut émettre une énergie à fréquence radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'existe aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet appareil provoque des interférences nuisibles à la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil hors et sous tension, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger l'interférence par une ou plusieurs des mesures suivantes :

Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
Augmenter la distance entre les deux appareils en interférence.
Contacter l'Assistance technique 3M.
CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B)

GARANTIE ET LIMITE DE RESPONSABILITÉ

GARANTIE : Dans le cas où tout produit de 3M Personal Safety Division est jugé défectueux en raison d'un vice de matière ou de fabrication, ou non conforme à toute garantie expresse concernant une utilisation spécifique, la seule obligation de 3M et votre seul recours exclusif est, à la discrétion de 3M, la réparation, le remplacement ou le remboursement du prix d'achat des pièces ou des produits concernés, selon la notification effectuée par vous en temps opportun et la justification que le produit a été stocké, entreposé et utilisé conformément aux instructions écrites de 3M. SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET TIENT LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DÉCOULANT D'UNE TRANSACTION, D'UNE UTILISATION OU D'UNE PRATIQUE COMMERCIALE, À L'EXCEPTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET CONTRE LA VIOLATION DU BREVET. Dans le cadre de cette garantie, 3M n'a aucune obligation en cas de produits défectueux par suite d'un stockage, d'une manipulation ou d'une maintenance inadéquate ou inadaptée ; en cas de non-application des instructions relatives aux produits ; de modification ou de dommage causé au produit par accident, négligence ou mauvaise utilisation.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, 3M NE SERA EN AUCUN CAS TENU RESPONSABLE POUR LES PERTES OU DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS) DU FAIT DU PRODUIT, QUEL QUE SOIT L'ARGUMENT JURIDIQUE AVANCÉ. LES RECOURS LÉGAUX DÉFINIS PAR LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EXCLUSIFS.

AUCUNE MODIFICATION : Les modifications apportées à cet appareil ne doivent pas être faites sans le consentement écrit de 3M Company. Les modifications non autorisées peuvent annuler l'autorisation accordée en vertu des règlements sur la communication permettant le fonctionnement de ce dispositif.

Mise au rebut des batteries

Plusieurs batteries rechargeables doivent être recyclées, selon les législations locales, d'état/de province, et nationales. Afin de disposer/recycler correctement les piles, respectez toujours les réglementations locales d'élimination des déchets solides. De plus, au Canada et aux États-Unis, la compagnie 3M en partenariat avec Appel à Recycler (Société de recyclage des piles rechargeables) vous offre un service de recyclage visant à ce que les piles rechargeables de nos produits soient correctement recyclées. Pour vous aider à utiliser ce service, appelez au service d'information du recyclage des piles de Call2Recycle au 1-800-8-BATTERY (1-800-822-8837) ou consultez les directives de recyclage des piles et batteries de Call2Recycle en ligne au www.call2recycle.org.

